

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Crèche Les Renardeaux
Saint-Laurent-du-Var (06)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N°ZZPAC0601_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche Les Renardeaux Saint-Laurent-du-Var (06)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N°ZZPAC0601_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	PG. JARRE	Ingénieur d'études
Vérificateur	N. NIVault	Directrice de projets
Approbateur	A. PECQUEUR	Directrice de projets

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

La **crèche** Les Renardeaux (ETS n°ZZPAC0601) est localisée à l'angle de l'avenue des Orangers et de l'avenue Francis Teisseire, sur la commune de Saint-Laurent-du-Var (06). Son adresse officielle est 405, avenue Francis Teisseire, bien qu'elle soit souvent référencée au 193, avenue des Orangers. Elle est la propriété de la mairie de Saint-Laurent-du-Var et a ouvert ses portes en septembre 2008. 50 enfants âgés de 3 mois à 6 ans sont actuellement inscrits dans cette crèche et encadrés par une équipe de 15 adultes.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la superposition de l'ETS avec un ancien site EDF (n°XXPAC06001) dont l'activité précise n'a pas pu être déterminée mais qui a probablement abrité le stockage de transformateurs électriques isolés à l'huile minérale. L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site EDF superposé.
- ingestion d'eau issue de réseaux d'eau potable traversant l'emprise de l'ancien site EDF superposé à l'ETS.
- ingestion des sols du jardin pédagogique et ingestion de végétaux auto-produits, les sols étant potentiellement constitués de terre présente au moment où le site EDF était en activité.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « eau du robinet » dans les sanitaires du bâtiment principal, « air du vide sanitaire » sous la salle des « petits » et sous le dortoir des « grands », « air du sol » dans le vide sanitaire sous la salle de jeu des « grands » et « sols de surface » dans le jardin pédagogique. Les

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Crèche Les Renardeaux_ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur _ Département des Alpes Maritimes _ Saint-
Laurent-du-Var (06)*

Rapport technique de phase 2 (RT) N° ZZPAC0601_RT2

substances recherchées sont les substances en relation avec l'ancien site industriel EDF superposé à l'ETS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations réalisées sont conformes au programme défini à l'issue de l'étude historique et documentaire (phase 1).

Les investigations ont montré que :

- aucun des composés recherchés dans les sols superficiels n'a été quantifié à des teneurs supérieures aux prélèvements hors ETS (fond géochimique local) et aux référentiels bibliographiques ;
- l'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable ;
- aucun des composés recherchés dans l'air du sol et dans l'air du vide sanitaire n'a été quantifié à des concentrations supérieures aux bornes basses des intervalles de gestion..

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de ces éléments, nous proposons le classement de la crèche les Renardeaux à Saint-Laurent-du-Var (ETS n°ZZPAC0601) en catégorie **A** : « **Les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».